Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM202606047-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juin, dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Lysiane CLOÎTRE absente excusée, ayant donné pouvoir à Mme Enora JEGOU.
Le quorum a été atteint avec 18 présents.
Mme Delphine BOURSIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-06-047 : NOMINATION DE MEMBRES DE LA CLECT ET CIID

Il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre d'instaurer la CLECT et la CIID et d'en fixer la composition, à la majorité des 2/3 tiers de l'organe délibérant. Chaque commune doit y être représentée par au moins un représentant. Il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de son ou ses représentants au sein de la CLECT.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Delphine BOURSIER ;
- Suppléant Lysiane CLOITRE.

Résultat du vote : Unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE